

## INTÉRESSEMENT 2025 + 17 MILLIONS D'EUROS de bénéfices... mais moins d'intéressement !

Orléans, le 11 mars 2026

Les résultats viennent de tomber : les bénéfices explosent, pourtant l'intéressement diminue.

Si l'enveloppe suivait simplement l'évolution du résultat net, elle devrait approcher 8.5 millions d'euros.

Pourquoi cet écart ? Parce que l'accord signé a remplacé le partage des bénéfices par un système dépendant d'objectifs commerciaux et d'une mise en concurrence entre Caisses d'Épargne.

Résultat : on peut faire plus de profits et toucher moins. Une drôle de conception de ce qu'est l'intéressement.

Mais les signataires vous expliqueront sûrement que c'est un « bon accord ».

Vos élus SUD avaient compris qu'il ne fallait pas utiliser la calculatrice de la direction.

### UNE COMMUNICATION ÉTONNANTE

La direction vient de communiquer à l'ensemble du personnel les premiers éléments concernant l'intéressement 2025.

Une annonce faite directement aux salariés, sans information préalable aux organisations syndicales, et en omettant de préciser que SUD-Solidaires a signé l'abondement de 1200€.

### LES CHIFFRES PARLENT D'EUX-MÊMES

2024

Résultat net : 42,3 millions €

Intéressement : 6 millions € hors abondement

2025

Résultat net : 59,4 millions €

Intéressement : 5,45 millions € hors abondement

**Soit 550 000 € de moins pour les salariés !**

### LOGIQUEMENT, PLUS DE VALEUR CRÉÉE = PLUS DE VALEUR PARTAGÉE

C'était pourtant l'engagement des organisations syndicales signataires lors de la négociation de juin dernier, c'est raté.

Avec 17,1 millions d'euros de bénéfices supplémentaires, les salariés devraient mathématiquement toucher davantage. Dans la réalité, c'est l'inverse qui se produit. Alors que vous vous démenez toujours plus au quotidien, votre intéressement n'est pas le reflet de vos efforts !

Comment des syndicats peuvent-ils signer des accords de régression sociale de ce niveau ? Pire, ils s'en félicitent !

### CE QUI AURAIT DÛ S'APPLIQUER

SUD-Solidaires avait proposé un mécanisme simple et lisible, directement lié aux résultats (montants hors abondement)

RESULTAT NET EN MILLIONS D'EUROS	MONTANT MINIMAL DE L'INTÉRESSEMENT
>35	5 M€
>40	6 M€
>45	7 M€
>50	8 M€
>55	9 M€

Avec 59,4 M€ de résultat net en 2025, les salariés auraient dû toucher 9 M€ d'intéressement au lieu de 5,45 M€.



## UN SUR-INTÉRESSEMENT POUR CACHER LA MISÈRE

Lors des réunions des vœux, F. CHEHADY se pavanait, promettant aux salariés un super sur-intéressement qui allait tout changer : souvenez-vous, il fallait applaudir !

S'il vient d'annoncer une compensation pour augmenter l'enveloppe d'intéressement, c'est parce que **l'accord signé ne permet pas un partage équitable des résultats.**

**Résultat : 200 000 €, soit à peine plus de 100 € par salarié.** De quoi rire (jaune) devant tant de mise en scène. Bravo pour la prestation... et le montant ridicule.

## LE TOUR DE PASSE-PASSE DE F. CHEHADY

- Supprimer au moins 45 postes en 2026.
- Laisser chaque année plus de 50 postes vacants en permanence.

**Cela permet d'économiser environ 5,2 millions d'euros sur la masse salariale.**

**Offrir 200 000 euros de sur-intéressement, c'est se moquer des salariés.**

Félicitations Monsieur CHEHADY. Vous venez de transformer le sous-effectif organisé... en performance collective.

Merci pour ce spectacle de prestidigitation comptable, les bénéfices sont là au début de la phrase et ils disparaissent à la fin du calcul.

## LA RÉALITÉ

La Caisse d'Épargne réalise des bénéfices en forte hausse, mais l'accord signé limite la part des salariés. Il faut maintenant un geste exceptionnel de la direction pour corriger les conséquences de ce mauvais accord : **Il manque encore plusieurs millions d'euros !**

**Si toutes les organisations syndicales s'étaient unies en juin 2025 pour exiger une meilleure répartition des richesses, la direction aurait été contrainte de revoir sa copie.** Malgré nos appels répétés, l'intersyndicale a choisi de tourner le dos au combat pour un partage équitable des profits.

**Les seuls perdants sont les salariés.**

**Mais ils savent désormais qui les défend réellement.**

**SUD-SOLIDAIRES,  
LE SYNDICAT QUI NE SIGNE PAS SANS RÉFLÉCHIR.  
REJOIGNEZ-NOUS !**



### Vos représentants SUD-Solidaires

Maryline BALLANGER, Florine BERHOUET, Elodie DAGRON,  
Cécile GAMBERT, David GANDON, Laurent GIRARDEAU,  
Françoise GODBILLOT, Alain GROSMIRE, Tristan GUERIN,  
Isabelle LEFEBVRE, Damien PINSAULT, Alain QUESNE,  
Aurélien RIGUET, Corinne RIGUIDEL, Gêrôme TOURNOIS



### Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE  
Section Loire-Centre  
2, rue Lavoisier 45140 Ingré  
Tél. 02 38 41 52 84 / 06 95 26 58 29  
Code courrier PSX45  
sudcelc@sudbpce.com